



No de résolution  
ou annotation

## 6. Correspondance

- 6.1 Organisme des bassins versants – proposition de formation – eaux pluviales
- 6.2 Poste Canada – étampe du Centenaire

Le conseil municipal remercie Madame Karine Ratté qui s'est occupé de demander une étampe spéciale offerte gratuitement par Poste Canada à l'occasion du Centenaire de la municipalité.

- 6.3 MMQ – information sur la ristourne

Il n'y aura pas de ristourne cette année à cause des changements climatiques qui occasionnent une plus grande demande d'indemnisation.

- 6.4 MTQ – Programmmations autorisés des projets d'infrastructures en voirie locale

## 7. Rapport des élus

Caroline : L'ouverture du centre des jeunes était samedi. Ils ont un beau local et les enfants étaient contents.

Diane : Une annonce pourrait paraître dans le mini journal afin de trouver des bénévoles pour le centre des jeunes.

Jean-Louis : Le Sterling a perdu une roue.

Normand : Le Chemin Tour-du-Lac devrait être " No truck" est ce que les démarches ont été entreprises?

Marc : Il fait un retour sur la coupe de bois.

Gino : Il a beaucoup de félicitations pour les chemins qui sont bien entretenus.

## 8. Période de questions

## 9. Fermeture de l'assemblée

Proposée par Nancy Malenfant à 21 : 25 heures.

Maire :

Sec.-très. :

10-20

Lundi, le 3 février à 20 :00 heures

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui tenue à 20 :00 heures au 146, route 195, Lac-Humqui, sous la présidence de Monsieur le maire Gino Canuel et des conseillers : Caroline Dumont, Diane Soucy, Jean-Louis Arsenault, Nancy Malenfant, Normand Henley et Marc Michaud.

Tous formant quorum, ainsi que Maryline Pronovost, secrétaire-trésorière et Mélanie Santerre, secrétaire-trésorière-adjointe.

4 citoyens sont également présents

Accueil par monsieur le maire

## 1. Acceptation de l'ordre du jour

11-20

Proposé par Caroline Dumont, appuyé par Marc Michaud, d'accepter l'ordre du jour.

## 2. Acceptation du procès-verbal du 13 janvier 2020.

12-20

Proposé par Marc Michaud, appuyé par Nancy Malenfant, d'accepter le procès-verbal.



No de résolution  
ou annotation

FD - Les Éditions Juridiques F.D. Farnham (Québec) Tél.: 1-800-363-9251 No. F030

### 3. Comptes payés et à payer – estimation février

#### Comptes payés en janvier 2020

Hydro-Québec	62.79 \$	éclairage des rues/bâtiments
Postes Canada	34.99 \$	frais de poste
Les Entreprises L. Michaud & Fils	4 809.17 \$	travaux
Salaires	11 902.26 \$	élus et employés
	<u>16 809.21 \$</u>	

#### Comptes à payer février

MLG Graphiste	114.98 \$	couverture du livre/Centenaire
Ultima	16 932.00 \$	assurances
9385-3117 Québec inc.	2 323.49 \$	cueillettes ordures/récupération
MRC de la Matapédia	16 861.04 \$	répartitions
MRC de la Matapédia	9 576.52 \$	honoraires
Dépanneur Lac-Humqui	47.29 \$	divers
Rénald Mignault	110.25 \$	déplacements
Harnois Énergie inc.	1 556.28 \$	entretien église
Hydro-Québec	444.94 \$	électricité bâtiments
Reno-Vallée inc.	33.74 \$	entretien centre multifonctionnel
Monique Dechamplain	57.75 \$	entretien centre multifonctionnel
Harnois Énergie inc.	1 969.16 \$	entretien centre multifonctionnel
Harnois Énergie inc.	908.33 \$	entretien garage
Centre du camion J.L	235.92 \$	entretien machines
Harnois Énergie inc.	2 902.43 \$	entretien machines
Didier Dodge Chrysler inc.	1 954.63 \$	entretien machines
La Coop Purdel	19.48 \$	entretien machines
Usinage Fournier inc.	23.00 \$	entretien machines
Carquest	335.42 \$	entretien machines
Les Entreprises L. Michaud	1 933.56 \$	entretien des chemins
Fonds de l'information foncière	4.00 \$	mutations
Stanley Sécurité	65.78 \$	système d'alarme
Télus	62.19 \$	téléphone garage
Centre bureautique	111.50 \$	fourniture de bureau
PG Solutions	298.65 \$	papeterie
RCAP Leasing	134.52 \$	photocopieur
Receveur général	1 485.01 \$	remises du mois
Ministère du revenu	3 714.68 \$	remises du mois
	<u>64 216.54 \$</u>	

#### Estimation février

Salaires et remises	18 000.00 \$
Voirie	20 000.00 \$
Administration	25 000.00 \$
	<u>63 000.00 \$</u>

13-20

Proposé par Nancy Malenfant, appuyé par Marc Michaud, d'accepter les comptes.

#### 4. Période de question

#### 5. Dossiers internes

##### 5.1 Sûreté du Québec – besoins 2020-2021 – Sécurité publique

Les besoins sont : Les limites de vitesse principalement dans le village et le chemin Tour-du-Lac.  
Rencontrer les jeunes au Centre des jeunes  
Centenaire du 30 juillet au 2 août

##### 5.2 Projet resurfaçage mince Route 195 – confirmation d'engagement

- Dossier : 7.3-7035-18-21
- Projet : Réfection Route 195



No de résolution  
ou annotation

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui a pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre le 1<sup>er</sup> avril 2017 et le 31 mars 2020 dans le cadre des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL ;

ATTENDU QUE le Ministère versera 90 % du montant de l'aide financière au comptant dans les meilleurs délais suivant la signature de la lettre d'annonce par le ministre ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 janvier 2021** ;

ATTENDU QUE le dernier versement est conditionnel à l'acceptation par le ministre de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE le solde de l'aide financière, **s'il y a lieu**, fera l'objet d'un versement unique au comptant en fonction de la dépense réelle admissible sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'apparaissant à la lettre d'annonce.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui s'engage à rembourser sans délai le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les sommes versées en trop lorsque :

- le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2 (pour le volet RIRL) ou à la section 5.7 (pour le volet AIRRL);
- si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2021

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, **le cas échéant** ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et, **au plus tard le 31 décembre 2020**, sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur :

- Estimation détaillée du coût des travaux
- Offre de services (de gré à gré)
- Bordereau de soumission de l'entrepreneur

14-20

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Caroline Dumont, appuyée par Diane Soucy, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

5.3 Mandat au service de génie municipal MRC de La Matapédia – dossier AIRRL 2018-553 - projet 7.3-7035-18-21

Considérant que la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui doit effectuer les travaux de voirie sur la Route 195, Dossier AIRRL 7.3-7035-18-21 ;

15-20

En conséquence, il est proposé par Caroline Dumont, appuyée par Marc Michaud, et résolu :

- De mandater le Service de Génie municipal de la MRC de La Matapédia afin d'effectuer :
  1. L'appel d'offres auprès des entrepreneurs ;
  2. La surveillance des travaux ;
  3. L'appel d'offres de services professionnels pour le contrôle de la qualité.

5.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 01-2020 – Emprunt Travaux AIRRL 2018-553

Avis de motion et dépôt du projet de règlement sont donnés par Marc Michaud, que le règlement no 01-2020 intitulé Emprunt Travaux AIRRL 2018-553 soit adopté lors d'une prochaine séance du conseil.

5.5 Projet resurfacement mince Route des Étangs – confirmation d'engagement

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui a pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre le 1<sup>er</sup> avril 2017 et le 31 mars 2020 dans le cadre des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL ;

ATTENDU QUE le Ministère versera 90 % du montant de l'aide financière au comptant dans les meilleurs délais suivant la signature de la lettre d'annonce par le ministre ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 janvier 2021** ;

ATTENDU QUE le dernier versement est conditionnel à l'acceptation par le ministre de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE le solde de l'aide financière, **s'il y a lieu**, fera l'objet d'un versement unique au comptant en fonction de la dépense réelle admissible sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'apparaissant à la lettre d'annonce.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui s'engage à rembourser sans délai le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les sommes versées en trop lorsque :

- le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2 (pour le volet RIRL) ou à la section 5.7 (pour le volet AIRRL) ;
- si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, **le cas échéant**;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et, **au plus tard le 31 décembre 2020**, sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur :

- Estimation détaillée du coût des travaux
- Offre de services (de gré à gré)
- Bordereau de soumission de l'entrepreneur

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Marc Michaud, appuyée par Diane Soucy, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

5.6 Mandat au service de génie municipal MRC de La Matapédia – dossier RIRL 2018-903 projet 7.3-7035-18-22

Considérant que la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui doit effectuer les travaux de voirie sur la Route des Étangs, Dossier RIRL 7.3-7035-18-22 ;

En conséquence, il est proposé par Normand Henley, appuyée par Marc Michaud, et résolu :

1. De mandater le Service de Génie municipal de la MRC de La Matapédia afin d'effectuer :
  - 1.1 L'appel d'offres auprès des entrepreneurs;
  - 1.2 La surveillance des travaux;
  - 1.3 L'appel d'offres de services professionnels pour le contrôle de la qualité.

5.7 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 02-2020 – Emprunt Travaux RIRL 2018-903

Avis de motion et dépôt du projet de règlement sont donnés par Marc Michaud, que le règlement 02-2020 intitulé Emprunt Travaux RIRL 2018-903 soit adopté lors d'une prochaine séance du conseil.

5.8 Travaux 2019 Route 195 – décompte progressif numéro 2

Il est proposé par Marc Michaud, appuyé par Normand Henley, de déboursier la somme de 8 045.53\$ pour le décompte numéro 2 du projet 7,3-7035-18-21-A intitulé « Reconstruction d'un tronçon de la Route 195 ».

5.9 Avis de motion et présentation – règlement 03-2020 – circulation des véhicules lourds sur le Chemin Tour-du-Lac

Avis de motion est donné par Jean-Louis Arsenault que le règlement 03-2020 intitulé circulation des véhicules lourds sur le Chemin Tour-du-Lac soit adopté lors d'une prochaine séance du conseil.

5.10 Avis de motion règlement et présentation – règlement 04-2020 - limite de vitesse Chemin Tour-du-Lac

Avis de motion est donné par Marc Michaud que le règlement 04-2020 intitulé limite de vitesse Chemin Tour-du-Lac soit adopté lors d'une prochaine séance du conseil.

5.11 Municipalité St-Léon-le-Grand – demande d'appui – toit patinoire

Considérant que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand demande une aide financière au programme « Aide financière aux infrastructures récréatives et sportives » afin d'ajouter une toiture à la patinoire municipale ;

Considérant qu' avec les changements climatiques il est important d'apporter une modification aux infrastructures existante ;

Considérant qu' avec un toit au-dessus de la patinoire, la population aura l'opportunité d'en profiter plus longtemps ;

En conséquence, il est proposé par Diane Soucy, appuyé par Marc Michaud, et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui appui la municipalité de Saint-Léon-le-Grand dans sa demande.

5.12 Technique d'administration municipale – coûts

Il est résolu à l'unanimité de payé la session d'hiver à Mélanie Santerre pour le cours en administration municipale au montant de 135\$.

5.13 Premier travailleur municipal – démission

Le travailleur municipal avise le conseil qu'il cessera de travailler le 31 mai prochain.

5.14 Groupe de musique - demande de local

Trois musiciens font la demande pour utiliser l'ancien local des fermières au sous-sol de l'église pour leurs pratiques qui se feront le soir entre 19 et 21h30, une ou deux fois par semaine.

Il est résolu à l'unanimité de leur accorder l'accès au local.



No de résolution  
ou annotation

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) Tél.: 1-800-363-9251 No. F030

26-20

## 6. Correspondance

### 6.1 Chambre de commerce de la MRC de La Matapédia – Gala Reconnaissance 2020

Le Gala reconnaissance aura lieu le 21 mars 2020.

### 6.2 Leucan – demande de don

Pas de suivi.

### 6.3 MRC de La Matapédia – Rapport d'inspection 2019

En 2019, 114 demandes ont été faites. La valeur approximative des travaux est évaluée à 578 255\$.

### 6.4 Cadets policiers – été 2020

Les cadets policiers de la Sûreté du Québec sont de retour pour l'été 2020.

## 7. Rapport des élus

Diane : Je vais avoir une annonce à faire passer dans le mini-journal concernant les activités dans la semaine de relâche.

Jean-Louis : Le tracteur avait un problème et il a été réparé.

Normand : - J'ai été à la rencontre de l'avant-projet pour le compostage et l'écosite.

- Il va peut-être avoir un nouveau règlement sur les sentiers de motoneige.

- Il y a avait le tournoi de dards en fin de semaine et l'endroit n'était pas très propre.

## 8. Période de questions

## 9. Fermeture de l'assemblée

Proposé par Nancy Malenfant à 21 : 45 heures.

Maire :

Sec.-très. :

Lundi, le 2 mars 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui tenue à 20 :00 heures au 146, route 195, Lac-Humqui, sous la présidence de Monsieur le maire Gino Canuel et des conseillers : Caroline Dumont, Diane Soucy, Jean-Louis Arsenault, Nancy Malenfant, Normand Henley et Marc Michaud.

Tous formant quorum, *ainsi que Maryline Pronovost, secrétaire-trésorière et Mélanie Santerre, secrétaire-trésorière-adjointe.*

Cinq citoyens sont également présents.

Accueil par monsieur le maire

## 1. Acceptation de l'ordre du jour

Proposé par Diane Soucy, appuyé par Nancy Malenfant, d'accepter l'ordre du jour .

27-20